

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 janvier 2013 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 2 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 18, 19 et 1 des 26 novembre 2012, 10 décembre 2012 et 14 janvier 2013
4. Questions orales
5. Election des membres de la Commission de gestion et de vérification des comptes
6. Crédit de Fr. 1'350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID à la patinoire de Delémont
7. Développement de l'interpellation 3.04/12 - "Après une catastrophe, qui se soucie de qui et de quoi ?", UDC, M. Dominique Baettig
8. Réponse à la question écrite 2.10/12 - "Règles de circulation en Vieille Ville de Delémont", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
9. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle informe que le Bureau du Conseil de Ville a décidé d'annuler la séance ordinaire du 25 février 2013, en raison de son ordre du jour restreint, et de la remplacer par une séance extraordinaire qui portera sur la présentation, par le comité ad hoc, du projet de fusion de Delémont et sa couronne. Les élus et suppléants seront conviés à cette séance dont les détails seront communiqués ultérieurement.

## 2. APPEL

### **Conseil de Ville**

41 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Jean-Yves **Gentil**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Alain **Steger**, Mehmet **Suvat**.

### Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**  
M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Didier **Schaller**  
M. Francis Charmillot est remplacé par M. Iskander **Ali**  
M. Sébastien Lapaire est remplacé par Mme Rébecca **Lena**  
M. André Parrat est remplacé par Mme Paola **Stanic**

### Est excusé

M. David Asséo

### **Conseil communal**

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux

- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAUX NO 18, 19 ET 1 DES 26 NOVEMBRE 2012, 10 DÉCEMBRE 2012 ET 14 JANVIER 2013**

Les procès-verbaux no 18, 19 et 1 des 26 novembre 2012, 10 décembre 2012 et 14 janvier 2013 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, rappelle que deux minutes sont réservées aux conseillers de ville pour poser leur question alors que les conseillers communaux disposent de quatre minutes pour y répondre.

**M. Alphonse Poupon**, PS, souhaite connaître l'état d'avancement de l'actualisation du Règlement du FRED, vu que la commission spéciale ad hoc a remis son rapport en octobre 2012. Sa proposition de statuts ayant été examinée par l'Autorité de surveillance, elle doit être soumise à l'approbation du Conseil de Ville. M. Poupon demande si la planification du Conseil communal prévoit une mise en application en 2014, et si les incidences pourront être incluses dans le budget 2014.

**Mme Françoise Collarin**, présidente du FRED depuis décembre dernier, informe que toutes les démarches nécessaires ont été entreprises. Elle ne peut toutefois pas donner d'information supplémentaire pour l'instant, étant donné que le Comité du FRED n'a pas encore siégé cette année.

**M. Alphonse Poupon** est satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève que dans le secteur de la Communance, une seule entreprise est indiquée par une signalisation, en plus de l'Office des véhicules. Selon ses renseignements, il semble que l'obtention d'un tel panneau indicateur soit difficile, même si les entreprises acceptent de le financer. Il souhaite connaître la stratégie communale en la matière et si le Gapal (Groupe d'accompagnement du Plan d'aménagement local) traitera cet objet.

**Mme Françoise Collarin** précise qu'aucune stratégie n'existe dans ce domaine et que ce sujet sera repris dans le cadre des séances du Gapal et d'autres aménagements.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, souligne que le traditionnel comparatif de 20 communes suisses du journal *PME Magazine*, établi par l'Idheap, place Delémont en 15<sup>e</sup> position, en raison de son endettement de + 5.8 % en 2011 et de son service de la dette, Fr. 1.- sur Fr. 15.- de recettes étant utilisé à cette fin. Il se demande si ce ratio est correct et s'interroge sur l'évolution de la dette en cas de hausse des taux d'intérêts.

**M. Pierre Kohler**, maire, répète que la Ville prend ce genre de classement avec du recul, sa position variant fortement d'une année à l'autre, sans raison apparente. De plus, même si les investissements des dernières années ont augmenté la dette, la Ville est parvenue à la contenir, en raison des amortissements réguliers et de l'absence de déficit de fonctionnement. En outre, le découvert au bilan a été résorbé. M. Kohler rappelle que les diminutions fiscales pour les couples mariés, en vigueur dès 2014, occasionneront un manque à gagner de quelque Fr. 800'000.-. Il précise, quant aux emprunts, qu'une politique de prudence est appliquée, les emprunts étant obtenus aux taux les plus bas possible et pour des durées différentes, allant de cinq à quinze ans, afin de répartir le risque sur plusieurs années. Obtenir des emprunts sur quelques mois à des taux extrêmement bas embellirait les statistiques mais mettrait la Ville face à de grandes difficultés.

**M. Olivier Montavon** est satisfait.

**Mme Yvonne Plumez**, PDC-JDC, relève l'insatisfaction des habitants qu'a provoquée la suppression de la ligne de transports publics 3 "Hôpital - Cras-des-Fourches". Pour répondre aux attentes des usagers concernés, elle suggère de renforcer la ligne 2 par des courses régulières.

**Mme Françoise Collarin** indique que la ligne 3, mise en service en 2009, n'a jamais été très fréquentée. L'expérience a toutefois été poursuivie avec quelques adaptations et dans le cadre du plan de mobilité du Canton. En moyenne, deux usagers empruntaient cette ligne, avec une pointe à quatre en début d'après-midi, ce qui a raisonnablement conduit à la suppression de la ligne, vu les coûts qu'elle engendrait. Mme Collarin souligne le souhait du Conseil communal de maintenir les prestations dans ce domaine, la suppression de la ligne 3 ayant été compensée par la ligne 1 "Gare - Vieille Ville - Hôpital" et la ligne 2 "Gare - Cras-des-Fourches". Le Conseil communal souhaite fusionner ces deux lignes de manière à disposer d'une ligne continue. Par ailleurs, Mme Collarin indique que des discussions au sujet du Publicar ont encore lieu, tout en rappelant la difficulté de maintenir l'enveloppe budgétaire que la Ville s'est toujours accordée pour les transports publics.

**Mme Yvonne Plumez** est satisfaite.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, rappelle la votation de mars prochain au sujet de la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), qui prévoira entre autres que les zones à bâtir ne pourront plus être agrandies sans l'adaptation, par le Canton, de son plan directeur, qui déterminera les communes et régions dont les zones sont surdimensionnées ou insuffisantes. Selon M. Nusbaumer, le refus populaire de cette disposition sera suivi de l'initiative sur la protection du paysage, qui fixe un moratoire de 20 ans sur les zones à bâtir. Vu les projets communaux d'agrandissement des zones à bâtir, M. Nusbaumer demande au Conseil communal s'il entend interpeller le Gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires en vue de la révision de son plan directeur dans les meilleurs délais, afin de ne pas bloquer le développement de régions dynamiques.

**Mme Françoise Collarin** indique que l'acceptation de la LAT conduira la Confédération à finaliser ses recommandations pour le contenu du plan directeur cantonal, ce qui implique une entrée en vigueur de la loi au plus tard en été 2014. Par ailleurs, elle précise que le plan cantonal répond déjà en plusieurs points aux exigences de cette loi révisée, qui prévoit que les zones à bâtir correspondent aux besoins pour les 15 années à venir. S'agissant de Delémont, l'extension de sa zone à bâtir a été lancée à fin 2010 puis soumise au Département de l'environnement et de l'équipement, suivie d'études complémentaires. La clause du besoin a été prouvée. En dernier lieu, Mme Collarin souligne que l'acceptation de la révision freinera le développement de la région et elle invite l'ensemble des conseillers de ville membres du Parlement à demander au Canton d'accélérer la révision de son plan directeur.

**M. Dominique Nusbaumer** est satisfait.

**M. Christophe Günter**, PLR, s'interroge sur le plan de ramassage des ordures, qui donne toute information pour chaque genre de déchets. De l'avis de M. Günter, ce plan est complexe et certains nouveaux habitants l'ont interpellé, ne sachant pas où déposer leurs sacs poubelles, entre autres. Il souhaiterait que la Ville établisse une version de ce plan plus conviviale et plus claire.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que le dernier dépliant a été modifié afin de tenir compte des propositions de modifications demandées par le Conseil de Ville, notamment. Par ailleurs, le site internet [www.seod.ch](http://www.seod.ch) fournit de nombreuses informations quant aux lieux de ramassage des déchets, selon les communes. Finalement, elle précise que des discussions sur les déchetteries régionales s'achèveront prochainement, ce qui incitera les communes à s'uniformiser sur la récolte des déchets.

**M. Christophe Günter** est satisfait.

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher**, CS•POP•Verts, déplore que les travaux relatifs aux places de jeux aient été repoussés en 2014 et en demande les motifs.

**Mme Françoise Collarin** indique que les travaux d'aménagement des places de jeux se dérouleront sur plusieurs années. Leur début a été reporté en 2014 en raison du spectacle de la Confrérie des Jardiniers, qui aura lieu dans la Cour du Château durant le second semestre 2013, ce secteur et celui du Gros-Seuc étant prioritaires, comme décidé par le groupe de travail. Une fois sa réflexion achevée, après prise en compte de l'avis de tous les utilisateurs, un crédit sera soumis au Conseil de Ville.

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher** n'est pas satisfaite.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, revenant sur les réactions provoquées par le rassemblement militaire en décembre dernier dans la Cour du Château, qui a pu être considéré comme un acte de

provocation, invite, si de telles manifestations se déroulent encore à Delémont, à trouver pour l'armée suisse un autre lieu que la Vieille Ville et à en informer la population.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle les services rendus par l'armée défensive suisse et son rôle important à l'étranger. Quant à la manifestation de décembre 2013, elle concernait uniquement la remise du drapeau, raison pour laquelle il l'a autorisée dans ce lieu. M. Kohler invite à penser aux aspects positifs de l'armée, qui contribue à la paix dans le pays, tout en relevant qu'une telle manifestation pourrait difficilement être interdite, d'autant qu'elle reste une tradition suisse.

**M. Camille Rebetez** est partiellement satisfait.

**M. Jude Schindelholz**, PS, estime que certains articles de presse ont laissé planer le doute quant à la légalité des pratiques des polices locales en matière d'annulation d'amendes. Il souhaite donc connaître la procédure delémontaine en la matière et savoir si elle est légale et conforme aux décisions récemment prises par les tribunaux.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que la Police locale disposait jusqu'à présent d'une autorisation du Ministère public lui permettant d'annuler une amende injustifiée. Il informe avoir été interpellé plusieurs fois, au début de son mandat, pour l'annulation d'amendes, ce qu'il a toujours refusé, même si cette pratique avait cours auparavant. La Police locale était compétente pour annuler une amende lorsque la situation le justifiait. Vu le récent jugement du Tribunal, la Ville dirige les plaignants auprès du Ministère public, ce qui rend la procédure d'annulation plus complexe.

**M. Jude Schindelholz** est satisfait.

## 5. **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES**

**Mme Sylvianne Mertenat**, PDC-JDC, propose les candidatures de Mme Karen Hulmann et de MM. Pierre Berthold et Pierre-Alain Fleury.

**DECISION** : **Mme Karen Hulmann, PDC-JDC, est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.**

**DECISION** : **M. Pierre Berthold, PDC-JDC, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

**DECISION** : **M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

**M. Jude Schindelholz**, PS, propose les candidatures de Mme Murielle Macchi et de M. Marc Ribeaud.

**DECISION** : **Mme Murielle Macchi, PS, est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

**DECISION** : **M. Marc Ribeaud, PS, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.**

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, propose les candidatures de Mme Paola Stanic et de M. Didier Nicoulin.

**DECISION** : **Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

**DECISION** : **M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

**M. Paul Fasel**, PCSI, propose la candidature de M. Jean-Paul Miserez.

**DECISION** : **M. Jean-Paul Miserez, PCSI, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

**M. Julien Crevoisier**, PLR, propose la candidature de M. Pierre Chételat.

**DECISION :** **M. Pierre Chételat, PLR, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

**M. Philippe Rottet**, UDC, propose la candidature de M. Dominique Baettig.

**DECISION :** **M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 29 voix.**

**6. CRÉDIT DE FR. 1'350'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SID À LA PATINOIRE DE DELÉMONT**

**M. Pierre Brulhart** indique que ce crédit fait suite à l'étude du potentiel global de la ville en matière d'énergies renouvelables, laquelle a mis en exergue 21 toits propices à l'exploitation d'énergie solaire pour la production d'électricité. Des discussions sont en cours avec les vingt autres propriétaires dont certains ont déjà manifesté leur intérêt à collaborer avec les SID. Le potentiel de la production totale s'élève à 3 gWh, ce qui correspond à la consommation d'environ 850 ménages. Les réalisations dépendront en particulier des possibilités de financement, notamment de la RPC, et de la recherche de consommateurs acceptant d'acheter cette énergie renouvelable.

M. Brulhart détaille les objectifs du projet, notamment devenir producteur d'énergie locale renouvelable. En plus de l'installation solaire à l'entrée de la piscine en plein air, plusieurs projets sont en cours, entre autres la microcentrale à la Grande-Ecluse, le parc éolien, ou des projets dans de nouveaux quartiers. L'installation de la patinoire produira 414'000 kWh, ce que garantit le fournisseur des panneaux solaires et qui correspond à la consommation de quelque 120 ménages. Le deuxième objectif consiste à mettre en place une installation rentable, ce que confirment les calculs faits dans le cadre de l'étude prenant en compte l'ensoleillement, les frais d'entretien ou la RPC, notamment. La rentabilité du projet est assurée grâce au Règlement pour les producteurs d'énergie indépendants (RPEI), qui prévoit, à son art. 41, un mécanisme RPC local, dans l'attente de pouvoir bénéficier de la RPC fédérale, pour laquelle la liste d'attente est longue. Toutefois, ce mécanisme communal permet de financer l'installation mais d'autres ne pourraient pas l'être sans amélioration de la RPC fédérale. Troisièmement, ce projet vise à acquérir des compétences, des connaissances et de l'expérience en matière photovoltaïque, grâce aux mandataires spécialisés auxquels la Ville a fait appel et dont les enseignements serviront aux prochains projets. En dernier lieu, la Ville souhaite réaliser une installation exemplaire, raison pour laquelle un cahier des charges, tenant compte du bilan CO<sub>2</sub>, a été réalisé. Pour le projet de la patinoire, une entreprise locale sera chargée de l'installation des panneaux solaires fabriqués en Europe. Une attention a également été portée à l'intégration esthétique des panneaux et à l'influence sur le réseau électrique. M. Brulhart précise que l'offre retenue répond à tous les objectifs fixés.

En cas d'acceptation du crédit, l'installation sera mise en service en juin (15 % de la production annuelle), de même que son inauguration, en collaboration avec Patinoire régionale SA, dont la coopération dans ce dossier a été parfaite.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, favorable aux énergies complémentaires, estime que tous les consommateurs devraient pouvoir bénéficier d'un approvisionnement en électricité en quantité suffisante, à des prix modérés. Il est également favorable aux installations complémentaires que les privés souhaitent réaliser. S'agissant du présent projet, M. Baettig le considère comme étant compliqué et précipité, pour des raisons autres que financières. Il s'étonne qu'un emprunt soit nécessaire alors que le projet sera financé par les fonds propres des Services industriels et par souscription, solution de financement qu'il accueille favorablement. Il se demande également si cette source d'énergie, théoriquement gratuite en comparaison avec l'énergie nucléaire et pour laquelle il souhaite un comparatif, engendrera une baisse des coûts pour le consommateur. Si cette installation contribuera à la bonne image de la Ville, M. Baettig ne comprend pas comment elle sera intégrée dans le réseau. Pour ces raisons, il souhaite que le message soit revu et refusera l'entrée en matière.

**M. Christophe Günter**, PLR, met en évidence les avantages du projet, notamment la grande quantité d'énergie qui sera produite en un seul endroit et la valorisation des surfaces existantes. Convaincu du sérieux avec lequel l'étude a été menée, de l'examen des diverses variantes et de l'expérience réalisée avec l'installation de la piscine, le groupe PLR soutiendra le projet. S'agissant du montant, M. Günter relève que la Commission de finances a préavisé un crédit de 1.12 million de francs, contrairement à ce qui figure dans le message. De plus, M. Günter souligne les contributions écologiques déjà perçues par le biais de la facture d'électricité et il estime, de ce fait, que la population ne doit pas être confrontée à des taxes supplémentaires dans ce domaine par les impôts. A son sens, le projet doit s'autofinancer, par la RPC et la commercialisation de la plus-value écologique de ce courant vert. Ainsi, il suggère l'ajout d'un

alinéa dans l'arrêté stipulant que l'amortissement et les intérêts seront financés par la recette de la vente de l'électricité produite par l'installation, afin de ne pas péjorer la situation financière de la Ville.

**M. Marc Ribeaud**, PS, rapporte que son groupe soutiendra le projet, qui assure une avancée vers la sortie du nucléaire. Le parti a examiné d'autres installations similaires réalisées en Suisse, qui lui ont permis de comparer divers éléments révélant que le coût d'investissement est dans la norme. Par ailleurs, selon lui, les Services industriels devront, durant les trois prochaines années, acquérir un savoir-faire pour réduire les coûts d'exploitation, qui pourraient se monter à 6 ct/kW pour un parc photovoltaïque, même si cette somme est insuffisante. M. Ribeaud met en exergue le mode de vie plus compatible avec la planète qu'offrent les énergies renouvelables. Selon ses estimations, une fois la RPC perçue, le rendement financier net pourrait atteindre 3 %, ce qui rend l'investissement raisonnable. Il espère que les citoyens seront intéressés à participer au financement de l'installation et des projets à venir.

**M. Pierre-Alain Fleury**, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera également ce crédit et se réjouit de la majorité favorable au projet en ce début de législature, en espérant que cette quasi-unanimité perdure.

**M. Pierre Brulhart**, vu la position de M. Baettig, rappelle que tout complément d'information sur ce projet peut être obtenu auprès des Services industriels et du commissaire UDC siégeant à la Commission de l'énergie et des eaux. Il souligne l'attention portée au projet s'agissant du respect des procédures, en particulier en matière de marché public, qui a conduit à présenter un projet complet et ayant convaincu les personnes qui ont souhaité consulter le dossier détaillé. Même si l'énergie photovoltaïque reste à ce jour plus chère que le nucléaire, M. Brulhart met en évidence la volonté de la Confédération, du Canton et de la Commune de rendre les coûts équivalents. Quant à la souscription, la Ville souhaite l'offrir aux citoyens intéressés, raison pour laquelle les discussions se poursuivent, en précisant que cet aspect ne remet pas en cause le projet. M. Brulhart confirme l'erreur typographique figurant dans le message s'agissant du montant préavisé par les commissions. Quant à la proposition de modification de l'arrêté, il suggère de la refuser. En effet, le Service électrique, qui se chargera de l'investissement, est un service autofinancé et ne peut, de fait, pas être subventionné par l'impôt. L'adjonction proposée n'est donc pas nécessaire, d'autant que les tarifs de l'eau et de l'électricité ne subiront aucune hausse en raison de ce projet. Répondant à M. Ribeaud, M. Brulhart confirme le savoir-faire à acquérir, qui permettra une baisse des coûts d'entretien, relativement élevés.

**DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.**

**M. Christophe Günter**, PLR, estime que si les investissements du service sont implicitement financés par le produit de la vente d'électricité photovoltaïque, un alinéa à ce sujet peut sans autre être introduit dans l'arrêté. A son sens, cette modification assurera la mise en place de comptes détaillant la production d'électricité finançant l'installation.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, s'étonne de cette proposition et invite à la refuser. En effet, elle ne mentionne pas la RPC dont les Services industriels ont besoin pour être concurrentiels.

**M. Pierre Brulhart** donne lecture de la proposition de M. Günter qui, sur le plan formel, est correcte. Toutefois, l'insertion de cet alinéa dans l'arrêté ne modifie nullement le mécanisme de financement. Il réitère donc sa suggestion de refuser cet ajout.

**M. Christophe Günter**, PLR, estime que le produit de la vente d'électricité photovoltaïque pourrait être utilisé à d'autres fins que le remboursement du prêt et le paiement des intérêts engendrés par la construction de l'installation. Pour cette raison, il maintient sa proposition.

**M. Pierre Brulhart** rappelle que la dette en question n'influencera pas la situation financière de la Ville, étant donné que le Service électrique doit s'autofinancer. D'autre part, l'installation sera rentable sur une durée de 25 ans. M. Brulhart indique que les recettes couvriront l'amortissement et les intérêts de la centrale ou seront reversées au propriétaire de l'installation ou utilisées pour de nouveaux projets.

**DECISION : la proposition de M. Christophe Günter d'ajouter un nouvel alinéa 3 dans l'arrêté stipulant que "l'amortissement et les intérêts sont financés par la recette de la vente de l'électricité produite par l'installation" est refusée par 34 voix contre 6.**

**DECISION : le crédit de Fr. 1'350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID à la patinoire de Delémont est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

**7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/12 - "APRÈS UNE CATASTROPHE, QUI SE SOUCIE DE QUI ET DE QUOI ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, relève que les citoyens et les commerces ont renoncé à des réserves alimentaires conséquentes, ce qui pourrait poser problème en cas de catastrophe ou de crise majeure de longue durée sur le plan économique. Aussi, il s'interroge sur l'impact qu'aurait une telle situation en ville de Delémont et demande si la Commune dispose d'une stratégie d'approvisionnement alimentaire et énergétique pour de tels cas, parallèlement aux dispositifs de la Confédération et du Canton.

**M. Pierre Kohler**, maire, informe que le Canton dispose de la Loi sur la protection de la population, accompagnée de diverses ordonnances permettant de faire face aux problèmes engendrés par une catastrophe. De plus, un règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours existe à Delémont, de même qu'une ordonnance sur l'organisation de l'état-major communal de conduite pour les secours en cas de catastrophe. Deux organismes existent au niveau cantonal, l'Organisation en cas de catastrophe et l'Etat-major cantonal de conduite, qui ont pour mission d'informer la population, de prendre les mesures nécessaires, d'organiser les secours, de coordonner les préparatifs, ainsi que de garantir la pérennité des personnes, des biens et des marchandises. Au niveau communal, la Ville dispose d'un Etat-major en cas de catastrophe qui intervient en collaboration avec les organismes cantonaux. D'autres groupements interviennent, comme les pompiers et la Protection civile, et selon un ordre de priorité, en premier lieu les citoyens, puis les animaux, l'environnement et les biens matériels. En cas de catastrophe, les organes de conduite fédéraux, cantonaux et communaux sont mobilisés pour une longue durée, notamment pour Delémont la Police, les pompiers et les services techniques. Ils agissent sur la base d'ordres et de plans d'évacuation et de réalisation d'abris, entre autres. Pour ce qui touche à l'approvisionnement, un organisme fédéral gère des stocks importants, parallèlement aux citoyens qui ont la liberté de créer leurs propres réserves.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait.

**8. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/12 - "RÈGLES DE CIRCULATION EN VIEILLE VILLE DE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait.

**9. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées :**

- **Question écrite 2.01/03** - "Evolution de l'image de Delémont par les milieux de l'Economie", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **Interpellation 3.01/13** - " Le vote par correspondance est-il une boîte noire ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay